

Filialisation ? Externalisation ? Outsourcing des Data Centers ? Kesako cette DC Co ?

Sommaire

PFC – Projet DC Co : Information sur les conséquences sociales du transfert des activités du Domaine Hébergement dans le cadre de la création d'une co-entreprise « DC Co » relative aux Data Centers en France.....	1
En marge du CSE – vos droits : cyber attaque sur le site du CSEC.....	2

La déclaration préalable intersyndicale clamée ce jour n'est pas en lien direct avec le projet présenté en information (dans le cadre d'une information-consultation) ... et pourtant elle concerne aussi des activités sous-traitées à des « partenaires » :

« Les élus du CSE DTSI ont voté le 26/08/2026 trois résolutions pour avoir communication de l'alerte des 19 médecins du travail sur le périmètre DSI, alerte datant de plusieurs mois.

Nous remercions la direction de la DSI pour nous avoir enfin communiqué cette alerte le 7/09/26.

Mais nous, élus du CSE DTSI, ressentons le mépris, la défiance de la direction vis-à-vis de la représentation du personnel et le manque de crédibilité qu'elle accorde au dialogue social.

Refuser de partager cette alerte relative à la santé, la sécurité et aux conditions de travail des personnels de la DSI est un mensonge par omission installé dans la durée.

L'ensemble des élus du CSE DTSI est unanime pour dénoncer le comportement et les agissements de la direction qui symbolisent le peu de considération que la direction a pour les personnels et leurs représentants. »

Rappelons que le dossier DC Co est présenté aux élus le 16 septembre 2026... tandis que le communiqué de presse d'Orange est arrivé dans la boîte mail de chacun d'entre nous en pleine trêve estivale le 27 juillet 2026.

PFC – Projet DC Co : Information sur les conséquences sociales du transfert des activités du Domaine Hébergement dans le cadre de la création d'une co-entreprise « DC Co » relative aux Data Centers en France

Le dossier

Le projet concerne la création de **DC Co**, une coentreprise détenue conjointement par Orange et l'investisseur Morrison. Elle sera dédiée à l'exploitation et au développement d'une partie des activités de cinq Data Centers du Groupe Orange, répartis sur quatre campus français.

Il vise un changement d'échelle majeur de l'activité, avec une capacité appelée à passer d'environ 18 MW IT actuellement à près de 240 MW IT. Le programme d'investissement est estimé à près de 3 milliards d'euros d'ici 2035.

Le projet doit :

Garantir au Groupe un accès souverain, sécurisé et compétitif à des capacités de Data Centers

- Contribuer au développement d'une offre souveraine en matière de cloud et d'intelligence artificielle.

Dans ce contexte, Orange doit faire évoluer profondément son modèle de maîtrise de ces infrastructures :

- L'exploitation d'actifs aujourd'hui directement détenus et opérés par le Groupe serait transférée à la DC Co, une société co-contrôlée par un investisseur financier international,
- La décision finale sur la désignation du Directeur Général serait aux mains de l'investisseur,
- Le contrôle exercé directement par Orange serait ainsi complété, voire remplacé sur certains aspects, par des mécanismes de gouvernance et des garanties contractuelles.

L'effectif cible de DC Co est fixé à 58 postes (équipe de management et fonctions support incluses), dont un socle minimal de 43 postes afin de garantir une continuité d'exploitation.

Le Domaine Hébergement au sein de la Direction Orange / OF / DTOF / PFC se compose aujourd'hui de 72 postes répartis comme tel :

- 43 postes dans le périmètre de l'activité qui serait transférée, dont 2 recrutements en cours (équipe SITE VDR/SECU ND-CH et équipe SITE IDF/EVT IDF), soit au 30 juin 2026 un total de 41 salariés,
- 29 salariés hors périmètre de l'activité transférée.

Ainsi, **au 30 juin 2026, 70 salariés** (plus les 2 recrutements en cours) sont concernés par le projet.

Les 2 recrutements répondent à un besoin opérationnel qui existe indépendamment du projet de création de DC Co.

Questions et analyse de la CFE-CGC Orange

- ◆ Les élus CFE-CGC Orange interrogent la Direction - en vain - sur l'abandon des dispositions de l'article L1224-1 (ex L122-12 sur les opérations de succession, vente, fusion ... avec reprise des contrats de travail) qui auraient permis le maintien des accords collectifs pour les salariés rejoignant la DC Co.
- ◆ Les élus CFE-CGC Orange requièrent un descriptif détaillé de l'organisation cible de DC Co et du département Hébergement de DTOF/PFC.
- ◆ Les élus CFE-CGC Orange précisent qu'une demande d'ouverture de négociations spécifiques a été faite sur les mesures d'accompagnement des personnels concernés, volontaires pour rejoindre DC Co ou non.
Dans ce contexte, ils expriment leur surprise quant à une réponse de la Direction sur le pré-positionnement des salariés demandé avant l'ouverture des négociations !
Pour ceux qui ne souhaitent pas suivre leur activité dans la DC Co : 3 postes seront proposés avant une affectation « d'office ».
A noter que le passage de la CCNT à la convention SYNTEC-BETIC impactera particulièrement les personnels DBis « repositionnés en E ou D » (dixit la Direction) !

D'ailleurs pourquoi le choix de la convention collective du SYNTEC-BETIC ? La DC Co est-elle une entreprise de services plutôt qu'une entreprise de gestion des infrastructures ?

Les équipes d'Orange Business prendront en charge les projets de croissance ainsi que les nouvelles salles. Pourquoi une mobilité vers OB n'est-elle pas envisagée ?

Les managers de l'hébergement, sauf le responsable de département, perdront le management hiérarchique.

- ◆ Les élus CFE-CGC Orange s'interrogent sur la dépendance stratégique d'Orange à DC Co, qui pourrait impacter les personnels volontaires à rejoindre la DC Co ou non :
 - Les activités et infrastructures critiques confiées à DC Co ;
 - La possibilité pour Orange de disposer d'alternatives ;
 - Les délais nécessaires à une éventuelle ré internalisation ;
 - Les risques liés à une défaillance économique, technique ou opérationnelle de DC Co ;
 - La capacité d'Orange à maintenir ses activités essentielles en cas de crise majeure.

Une attention particulière devra être accordée au site d'Aubervilliers, qui accueille des infrastructures réseau nécessaires au fonctionnement de certains services d'Orange.

- ◆ Les élus CFE-CGC Orange soulignent les impacts sur DTOF/V360 : la supervision et la gestion des incidents reviendront à DC Co après 12 à 18 mois, tandis qu'aucun transfert de personnels V360 n'est prévu. L'impact en activité est estimé à 6 ETP.
- ◆ Les élus CFE-CGC Orange soulignent les impacts incertains sur le Move to Cloud et les retombées potentielles sur les équipes DSI.
- ◆ Les élus CFE-CGC Orange ont en tête le malheureux contrat pris par TechMahindra vis-à-vis des salariés d'OB. Ils soulignent donc l'importance d'un engagement social de l'investisseur, et l'absolue nécessité d'avoir des conditions de retour spécifiques pour les personnels en cas de difficultés financières de DC Co.

Rappel du calendrier : D1 en avril 2027.

En marge du CSE – vos droits : cyber attaque sur le site du CSEC

Le CSE DTSI délègue la gestion d'une partie de son budget ASC au Comité Social Economique Central. Le système d'information de ce dernier ayant subi une cyber-attaque, le site du CSE DTSI a dû fermer début septembre afin d'éviter au maximum la fuite de données et des opérations de phishing.



Prochaines « heures du mois » d'octobre 2026 par Teams à 11 h :

Mercredi 7 octobre 2026 – Vendredi 16 octobre 2026

Les Procès-Verbaux sont consultables sur le site du CSE DTSI dans la rubrique La Vie du CSE.